



REGLEMENTATION TOURNOIS

SOMMAIRE

1. Processus administratif pour l'homologation d'un tournoi
2. La demande de date de tous les tournois régionaux et locaux
3. La demande d'homologation des tournois régionaux
4. Incompatibilités
5. Droits d'homologation
6. Distances séparant 2 tournois
7. Priorités sur la demande de date
8. Priorités sur l'homologation
9. Discipline
10. Quelques impératifs
11. Quelques conseils
12. Coordonnées des Responsables

Règlements régionaux

1. Procédure administrative pour l'homologation d'un tournoi régional

- L'organisateur doit au préalable en demander l'inscription au calendrier.
- Après accord de la date, l'organisateur remplit la demande d'homologation sur SPID/espacemonclub, en joignant le règlement du tournoi, la fiche d'inscription et la liste des tableaux
- Les validations et homologation seront faites directement sur SPID par les responsables des niveaux concernés, départemental, régional et national

2. La demande des dates de tous les tournois régionaux et locaux

Hormis les tournois d'été, les tournois homologués sont organisés sur la saison sportive mais les demandes de dates peuvent varier en fonction des obligations de réservation des installations, de la date du tournoi, de la décision d'organiser un tournoi.

Dès que le calendrier de la saison est connu, les organisateurs peuvent faire leur demande de date auprès du Responsable Départemental.

3. La demande d'homologation des tournois régionaux

L'homologation des tournois régionaux organisés sur la saison sportive doit être obtenue si possible un mois avant la date du tournoi.

4. Incompatibilités

Conformément à l'article X-106 des règlements fédéraux et après décision de la Ligue, aucune épreuve ne peut être homologuée aux dates retenues au calendrier pour :

- Les tours du Critérium Fédéral.
- Les journées du Championnat de France par équipes sauf les journées des titres et des barrages.
- L'organisation de la journée finale des compétitions des fédérations associées sur le territoire de la ligue du club organisateur sauf accord local ou national des dites fédérations.
- L'organisation d'une compétition nationale ou internationale sur le territoire

Ligue Pays de la Loire
de la ligue ou d'une ligue limitrophe du club organisateur, si le tournoi peut constituer une gêne pour cette organisation.

- L'organisation de compétitions individuelles régionales.

Toutefois une dérogation pourra être accordée à l'organisateur s'il s'engage à ne pas accepter des joueurs et joueuses inscrits ou qualifiés pour les compétitions individuelles.

Si dérogation, les résultats devront être obligatoirement adressés au Responsable Régional des Tournois.

5. Les droits d'homologation pour la saison 2021/2022

- Les droits d'homologation de la Ligue ont été supprimés pour tous les tournois.
- Pour les droits d'homologation des comités, se reporter au barème en vigueur.
- Pour les tournois nationaux et internationaux, il faut adresser obligatoirement le chèque à l'ordre de la F.F.T.T.

ECHELON	CHEQUE FFTT
EPARTEMENTAL	Selon CD
REGIONAL	gratuit
NATIONAL B	150 € *
NATIONAL A	300 € *

* : selon tarif fédéral en vigueur

Le terme « et sur invitations » ne devra plus figurer dans les règlements.

- Les demandes de parution d'affiche sur le site de la Ligue sont à régler en même temps que la demande d'homologation (envoyer les fichiers à la Ligue) : 5 euros

6. Distances séparant 2 tournois

- Si une même date est demandée pour 2 tournois dans des salles assez proches, situées à une distance inférieure à 50 kms, il sera demandé l'accord des deux clubs.
- En cas de désaccord, c'est la commission régionale des tournois qui tranchera.

7. Priorités sur la demande de date

- Date de la demande
- Club non satisfait la saison précédente

- Si besoin, tirage au sort

8. Priorités sur l'homologation

- Respect des délais d'inscription.
- Respect de la procédure administrative antérieure.
- Niveau du tournoi.
- Club non satisfait la saison précédente.
- Antériorité des organisations à date fixe.

9. Discipline

- Procédure

a- Les règlements des tournois doivent toujours être visés par les Juges Arbitres désignés.

b- Si une association organise un tournoi dont les résultats sont remontés sur SPID sans en demander l'homologation, elle se verra infliger une amende de 200 euros, reversée à son comité départemental.

c- Pour tous les tournois « amicaux » (doubles, harbart, coupe Davis, promotion) dont les résultats ne sont pas enregistrés : la demande de date est à faire au comité départemental concerné.

d- Le règlement d'un tournoi homologué ne peut être modifié qu'avec l'accord de la commission régionale des tournois, exception faite du cas où l'organisateur, en accord avec le Juge Arbitre, souhaite annuler un tableau faute d'un nombre insuffisant de participant ou modifier la formule indiquée (par exemple poule unique de 5, 6 ou 7 au lieu de formule standard).

Pour cela, il est vivement recommandé d'indiquer dans le règlement du tournoi, le nombre minimum de participants en dessous duquel un tableau pourra être annulé ou modifié.

- Sportive

- a- Conformément aux règlements fédéraux, un joueur forfait non excusé à un tournoi, est enregistré comme perdant la première partie des tableaux pour lesquels il s'était inscrit.
- b- En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classement individuel s'effectue en application de l'article 7.2 TITRE IV Chapitre II des règlements administratifs

10. Quelques impératifs

- Obligatoire:

Générer (enregistrer, déposer et envoyer) le règlement du tournoi par le biais du site « SPIDWEB » ou « SPID MON CLUB »

- Les personnes désignées pour la direction des épreuves ne pourront pas participer au tournoi en tant que joueurs.

- Respecter les horaires.
- Limiter la participation à 2 tableaux individuels par jour. (3 si le règlement précise qu'un joueur peut participer à un 3^{ème} tableau à condition d'être éliminé dans les 2 premiers).
- Ne pas bloquer les jeunes toute la journée.
- Finale obligatoire au meilleur des 5 manches si présence d'un Jeune (- de 18 ans)
- Promouvoir les féminines.
- Le rapport du Juge Arbitre sera adressé aux Responsables des Tournois (comité et Ligue)
- Procéder à la remontée des résultats saisis sur SPIDD.
- **Le club organisateur doit obligatoirement fournir les balles en précisant dans le règlement la marque de celles-ci.**
- Liste détaillée des récompenses par tableaux jointe au règlement.

11. Quelques conseils

- Poules de 3 avec 2 qualifié(e)s par poule.
- Table d'arbitrage sur - élevée avec sono.
- Tableau respectant les séries de classement.
- Tarifs préférentiels pour les jeunes.
- Si possible, tableaux féminins, vétérans
- Attirer les féminines en attribuant un bon d'achat au club inscrivant le plus de féminines.

12. Coordonnées des Responsables

- Responsable de Branche : Jacques BARRAUD
- LIGUE : Jean-Yves LEMAN : jy.leman@pdltt.org
- CD 44 : Jean Yves LEMAN : jy.leman@cdtt44.fr
- CD 49 : Christophe BATAS : c.batas85@orange.fr
- CD 53 : Philippe BOUCHER : philippe.boucher29@orange.fr
- CD 72 : Michel VIGNERON : vignerons.michel@orange.fr
- CD 85 : François GUILLOU : francois-guillou1@orange.fr

Liste des JA du CD 72 habilités à officier :

Grade minimum pour les Tournois Régionaux et Nationaux B : JA3

JAN	VIGNERON Michel	06.07.25.24.25	vignerons.michel@orange.fr
JA3	BODEREAU Benoit	06.83.50.61.46	Benoitbodereau21@orange.fr
JA3	GAUSERAN Bruno	06.34.31.61.66	bruno@gauseran.fr
JA3	GAUDEMÉR Patrick	06 30 60 33 82	patrick.gaudemer@neuf.fr
Spideur	GILARDOT Franck	07.83.05.81.98	Gilardot.franck@gmail.com